



CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2015

Compte-rendu de réunion

Présents :

Moïse CARON (Maire)	Marie-Jos LIGIER (1 ^{ière} adjointe)	Jackie WITZ (Adjoint)
Gérard VINAY	Liliane MARSAC	Thierry HECTOR
Anne-Marie CHOURAQUI	Yannick CAILLET	Claudine LECLERE
Laurent BESNARD	François MINEAU	Valérie LE CORRE
Daphné PERROT		

Excusé :

Henri VENTROUX (Adjoint) Pouvoir donné à Moïse CARON

Le quorum ayant été atteint, la séance a été ouverte à 20h40. Elle a été levée à 23h30

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- I. Délibérations
- II. Points divers
- III. Annexes

Le compte rendu du conseil municipal de janvier a été validé par l'ensemble des conseillers sans aucune remarque.

I. DELIBERATIONS

Lors de cette séance, ont été soumises par le maire au conseil municipal, les 8 délibérations suivantes :

1.1 Embellissement de la commune.

Le conseil municipal a délibéré sur demande du Maire sur le montant maximum (1530,78€) accordé à l'achat de fleurs en vue d'embellir la commune.

Contre	0	Abstention	0	Pour	14
--------	---	------------	---	-------------	-----------

1.2 Salle des fêtes.

A été soumis à délibération par le Maire à l'ensemble du conseil municipal l'accord de poursuivre les démarches consistant à équiper la salle des fêtes en volets roulants électriques pour un montant maximum de 18.000,00€.

Contre	0	Abstention	0	Pour	14
--------	---	------------	---	-------------	-----------



1.3 Travaux.

Dans le cadre de la réfection de la chaussée rue de la cavée par le syndicat de la voirie, le Maire a souhaité soumettre à délibération le fait de profiter de la présence des entreprises de voirie sur la commune d'Houlbec-Cocherel pour qu'elles refassent la chaussée sur les 30 premiers mètres de la sente de Bruyères.

Contre	0	Abstention	0	Pour	14
--------	---	------------	---	-------------	-----------

1.4 Clubs de l'école.

Le Maire a soumis à délibération du conseil municipal le fait que la commune doit payer une somme de 2.050€ à la MJC pour le club de musique réalisé dans le cadre des rythmes scolaires.

Contre	0	Abstention	0	Pour	14
--------	---	------------	---	-------------	-----------

1.5 Commission animation.

A été soumise à délibération l'acceptation de la démission de Anne-Marie CHOURAQUI de la commission animation et la candidature de Yannick CAILLET à cette même commission.

Contre	0	Abstention	0	Pour	14
--------	---	------------	---	-------------	-----------

1.6 Commission « bâtiments communaux » et commission « Voirie, entretien, sécurisation ».

A été soumise à délibération l'acceptation de la démission de Claudine LECLERE de la commission « bâtiments communaux » et de la commission « Voirie, entretien, sécurisation ».

Contre	0	Abstention	0	Pour	14
--------	---	------------	---	-------------	-----------

1.7 Commission urbanisme et logement.

A été soumise à délibération l'acceptation de la candidature de Claudine LECLERE à la commission « urbanisme ».

Contre	4	Abstention	7	Pour	3
---------------	----------	------------	---	-------------	----------

Jackie WITZ
Anne-Marie CHOURAQUI
Valérie LECORRE
Gérard VINAY

Laurent BESNARD
Yannick CAILLET
Liliane MARSAC
François MINEAU
Daphné PERROT
Moïse CARON
Henri VENTROUX

La commission urbanisme comptant déjà 7 membres (+ le Maire), il a été préféré de conserver le nombre actuel des membres.

1.8 Convention avec Rouvray.

Il est proposé une convention entre les communes de Rouvray et d'Houlbec-Cocherel relative à la participation financière 2014 de Rouvray à la gestion des équipements et du fonctionnement post et périscolaire. Cette convention prévoit un échéancier de paiement (en 4 fois) des frais de scolarité, de cantine et de garderie pour la commune de Rouvray couvrant la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014. Le Maire a soumis à délibération du conseil municipal l'acceptation de cette convention et le droit à signature de tous documents concernant cette convention.

Contre	0	Abstention	0	Pour	14
--------	---	------------	---	-------------	-----------



Pour l'année 2015, une nouvelle convention sera signée. La question a été posée de savoir si nous pensions envisager un paiement en cours d'année 2015 pour l'année en cours afin d'éviter une avance de trésorerie. A cette question, le maire a répondu qu'une telle réflexion pourra être menée mais qu'avant toute chose, la commune souhaite déjà recouvrer les sommes 2014.

II. POINTS DIVERS

2.1 COMMISSION FINANCES

Valérie LECORRE précise en séance que les montants alloués par l'Etat pour l'année 2015 ne seront pas connus avant mi-février voire mi-mars. La connaissance de ceux-ci est indispensable pour construire le budget primitif.

Le Maire, Moïse CARON, annonce en séance, donner délégation à Valérie LECORRE pour la signature des titres émis par la commune. Valérie devient donc « Conseillère municipale déléguée » mais ne souhaite pas bénéficier d'indemnité.

Marie-Jos LIGIER annonce vouloir laisser la vice-présidence de la commission finance. Les membres de la commission étant tous présents, ils ont voté la nouvelle vice-présidence. Seule Valérie LECORRE s'est présentée à la vice-présidence de la commission finance et elle a été élue à l'unanimité (6 voix sur 6).

2.2 COMMISSION ECOLE

La restitution des clubs de la période 2 se fera le vendredi 20 février 2015 à partir de 16h30.

Pour la période 3, le club sciences s'arrête et sera remplacé par le club jeux de société.

Une somme de 50€ par enfant sera allouée par la commune à l'école comme l'année précédente

Travaux à réaliser : → Peindre les poteaux de la cour de l'école afin d'éviter des accidents.

→ Créer un point d'eau froide pour que les enfants puissent boire.

Il est précisé en séance qu'il n'y aurait pas de fermeture de classe pour la prochaine rentrée 2015/2016 compte tenu des effectifs prévisionnels

Toutefois la rentrée 2016/2017 risque d'être plus problématique car 21 enfants actuellement en CM1 devraient partir au collège. Un travail avec les communes environnantes est mené (pour mutualisation des structures) afin que l'école Jacques Destiné puisse conserver le nombre de ses classes (voire croître si possible). A ce titre il est évoqué en séance qu'il n'est pas prévu de construction d'une nouvelle école sur Douains et que La Heunière devrait délibérer pour quitter le SIVOS (Mercey et St Vincent ainsi que Douains devront se prononcer sur le sujet avant fin mars 2015).

Rythmes scolaires : Gérard VINAY annonce que nous pourrions essayer de récupérer le ¼ heure de garderie gratuite qui a lieu avant les clubs et ainsi revenir à notre proposition initiale. Si le conseil de l'école et les enseignants sont d'accord, une demande officielle sera alors faite.



2.3 COMMISSION VOIRIE

Le Maire Moïse CARON envisage de faire envoyer un courrier aux riverains de la rue de la cavée afin de leur signifier officiellement

- ⇒ l'interdiction de stationner les véhicules sur les trottoirs
- ⇒ l'obligation de mettre les poubelles dans la zone affectée à leur ramassage.

2.4 COMMISSION ANIMATION

De nombreux rendez-vous sont prévus sur les prochains mois.

Une réunion avec le Président de l'ASCHC et les présidents de sections a eu lieu et il a été demandé que chaque section réalise une animation à destination des habitants de la commune. Parmi les animations proposées, on peut noter :

- ⇒ un rallye pédestre à l'occasion duquel sera fait le concours de la plus jolie photo (le gagnant verrait alors sa photo encadrée et accrochée dans la salle des fêtes qui manque de décoration).
- ⇒ Une animation en extérieur lors du feu de la Saint Jean. La date reste encore à déterminer car de nombreux RDV sont prévus entre mi-juin et mi-juillet.

Un cirque est attendu les 24 et 25 février au cœur du village.

Départ d'un rallye cartographique (30aine d'équipages) le 12 avril à partir de 09h depuis la place Frélicot.

Le 31 mai, un rallye de voitures anciennes fera une halte sur la place Frélicot au centre du village.

La salle des fêtes pourra être louée par toute association. A cet effet, il est acté en séance de supprimer la mention « loi 1901 » dans le règlement de la salle polyvalente.

Liliane MARSAC a évoqué en séance la possibilité de louer ou non la ½ salle au lieu de la salle entière. 5 locations de la ½ salle ont eu lieu en 2014 et l'écart de coût entre la ½ salle et la salle entière est de 85€. La proposition pour 2015 est de ne pas louer en ½ salle et de revoir la position, si besoin, en 2016.

Il est précisé en séance qu'il ne sera plus versé de subvention par la commune à l'ASCHC (décision prise en accord avec le Président) et que la commune mettra à disposition de l'ASCHC une partie du sous-sol de la salle polyvalente.

2.5 COMMISSION URBANISME

L'objectif du PLU qui sera mis en place est de regrouper au maximum les nouvelles constructions au centre du village pour lui redonner du dynamisme et profiter des infrastructures qui y sont présentes. Les options actuellement étudiées sont les Nouettes, le lot 117 et un terrain (n°378) de La Grande Fortelle.

2 lotissements sont en cours :

- ⇒ Rue la Chapelle, clos des Tuileries : 5 maisons
- ⇒ Cote de la Chesnaie : 8 constructions prévues

Le Maire précise que toutes nouvelles constructions devront strictement respecter le POS actuel et qu'il ne sera donné aucune dérogation.

La stratégie de la commune en termes de nouvelles constructions doit se faire au regard d'un état des lieux clair et d'hypothèses crédibles, notamment quant à l'augmentation de la population.



Dans la proposition de PLU de l'ancienne équipe municipale, le taux pris en référence était de 1,5% par an alors qu'il serait plus crédible de l'envisager à 0,7% par an (taux qui se rapproche du national)

Le terrain n°378 de La Grande Fortelle est de 7355m². Le Maire Moïse CARON a souhaité soumettre à délibération le prix de vente au m² de ce terrain de La Grande Fortelle. Compte tenu des différentes hypothèses (viabilisation ou non du terrain : à titre d'exemple, il a été évoqué qu'au centre village, un terrain à bâtir viabilisé se vend à environ 67€/m²), Laurent BESNARD a proposé de reporter une telle décision lors d'un prochain conseil municipal et après analyse des différentes hypothèses. L'ensemble des conseillers, le Maire compris, ont adhéré à cette proposition. Il est également évoqué en séance que les parcelles pourraient être de 2000 à 2500m² et non de 600m².

2.6 COMMISSION COMMUNICATION

Claudine LECLERE souhaite que chaque conseiller lui soumette les dates des prochaines réunions de quartier.

RAPPEL DES PROCHAINES ECHEANCES

Prochain conseil municipal : 19 mars 2015 à 20h30 en salle du conseil à la mairie (3ième jeudi du mois)

Compte rendu soumis à validation par : Yannick CAILLET